



## épave et valeur a neuf d'un véhicule accidenté

Par **golfy**, le **15/11/2021** à **00:30**

Bonjour ,

j'ai eu un grave accident ( sans la moindre egratignure ) .

il y a un devis de reparation d'au moins 55 000 euros , d'apres les echanges verbaux entre l'expert et le garage .

l'expert estime la valeur de la voiture ( oralement ) a 61 000 euros .

j'ai une assurance avec valeur a neuf ( 95 000 euros )

Si l'on applique la regle des 85 pour cent : , la voiture devrait passer en epave et l'assureur devrait me faire un cheque de la valeur de voiture a neuf .

Bien evidemment , la compagnie rechigne et fait durer la procedure depuis plusieurs mois

Je pense que nous allons nous bagarrer sur la valeur de la voiture avant l'accident . il y a peu de modele comparable sur la centrale et l'argus .

Quels sont les recours possibles contre l'assurance . avocat , contre expertise , etc...

d'avance merci de vos conseils et experiences

Cordialement ,

Par **Chaber**, le **15/11/2021** à **15:06**

bonjour

[quote]

Si l'on applique la regle des 85 pour cent : , la voiture devrait passer en epave et l'assureur devrait me faire un cheque de la valeur de voiture a neuf .

[/quote]

En général les assureurs appliquent 80% pour une mise en épave.

Il vous est toujours possible de rendre un expert d'assuré indépendant.

Concernant le remboursement en valeur d'achat il est difficile de répondre, les critères variant d'une compagnie à l'autre

<https://www.largus.fr/actualite-automobile/ma-voiture-remboursee-a-sa-valeur-d-achat-neuf-135611.html>

Par **golfy**, le **15/11/2021** à **15:46**

Bonjour ,

Merci de votre réponse .

Vous auriez une liste d'expert independant ?

Cordialement ,

Par **Chaber**, le **15/11/2021** à **19:09**

bonjour

Non, mais en cherchant sur Internet Recours experts vous devriez en trouver un dans votre région et spécialisé dans les recours auprès d'assureurs

Par **petruche**, le **27/11/2021** à **14:02**

L'expert estime oralement la valeur marchande de la voiture avant le sinistre à 75000 euros . Le montant des réparations seraient de 55000. En sûr valorisant la valeur de la voiture accidentée a 75000 , il veut éviter de me payer la valeur à neuf prévue dans mon contrat d'assurance. Le prix du marché pour cette voiture, d'après les concessionnaires et la cote de plusieurs sites dont la centrale et l'argus est de 60000 euros . Quels sont les recours contre ce rapport d'expertise ? Avocat , contre expertise ? Je pense qu'il joue la montre et cherche à me décourager

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2021** à **14:08**

Nous avons compris votre sujet. Vous avez d'autres réponses ci-dessous.

[https://www.legavox.fr/forum/routier/assurance-valeur-neuf-suite-sinistre\\_145829\\_1.htm](https://www.legavox.fr/forum/routier/assurance-valeur-neuf-suite-sinistre_145829_1.htm)